

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-165 du 10 Mai 1985

portant nomination des membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de la Société de Distribution des Four-  
nitures et Matériels Administratifs et  
Scolaires (S O D I M A S).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- VU La Loi N° 02-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU Le décret N° 83-151 du 26 Avril 1983 portant approbation des Statuts de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (S O D I M A S),
- SUR Proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS), les personnes dont les noms suivent :

- Camarades - Ramatou BABA-MOUSSA : Représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
- Honoré AGOSSOU : Représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé du Plan et de la Statistique

.../...

- Bouraïma AKPLOGAN et Michel DAH-LANDE : Représentants du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Hilaire COMLANVI : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Benjamin AHODEDE et François HOUGAVOU : Représentants du CDR de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS) ;
- Théodore ATINDEHOU, Emile ELIAS et Bruno AZILINON : Représentants du Syndicat de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires ;
- Raphaël HOUEDANOU : Représentant du Ministre des Enseignements Maternel et de Base ;
- Félicité S. DOSSOU-YOVO : Représentant du Ministre des Enseignements Moyen et Supérieur.

Article 2.- La Camarade Ramatou BABA-MOUSSA est nommée Président du Conseil d'Administration de la Société de Distribution des Fournitures et Matériels Administratifs et Scolaires (SODIMAS).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplaçant automatiquement au sein du présent conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 10 Mai 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques,



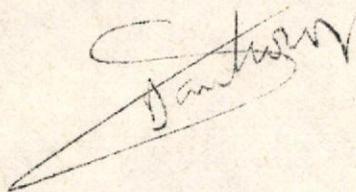
Didier DASSI

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,



Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat  
et du Tourisme,



Soulé DANKORO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4  
AUTRES MINISTERES 14 SPD 2 BPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB  
4 DTC-GCONB-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 INTERESSES 12.-